REPORTAGE LES PETITES FILLES DES RUES

TELQUEL

TELQUEL 12

N°163 • Du 12 au 18 février 2005

LE MAROC TEL QU'IL EST

RAPPORT CONFIDENTIEL ECONOMIE

Maroc : 4 ans de surplace

DES NOMS
Kaddour, Hamiani, Feddoul, Bouali... Qui a fait quoi, sur ordre de qui ?

TORTIONNAIRES

EXCLUSIF
La carte des maisons de torture

Dossier illustré par Abdelaziz Mouride, ancien détenu à Derb Moulay Cherif

ENQUETE

PAR KARIM BOUKHARI
ET DRISS KSIKES

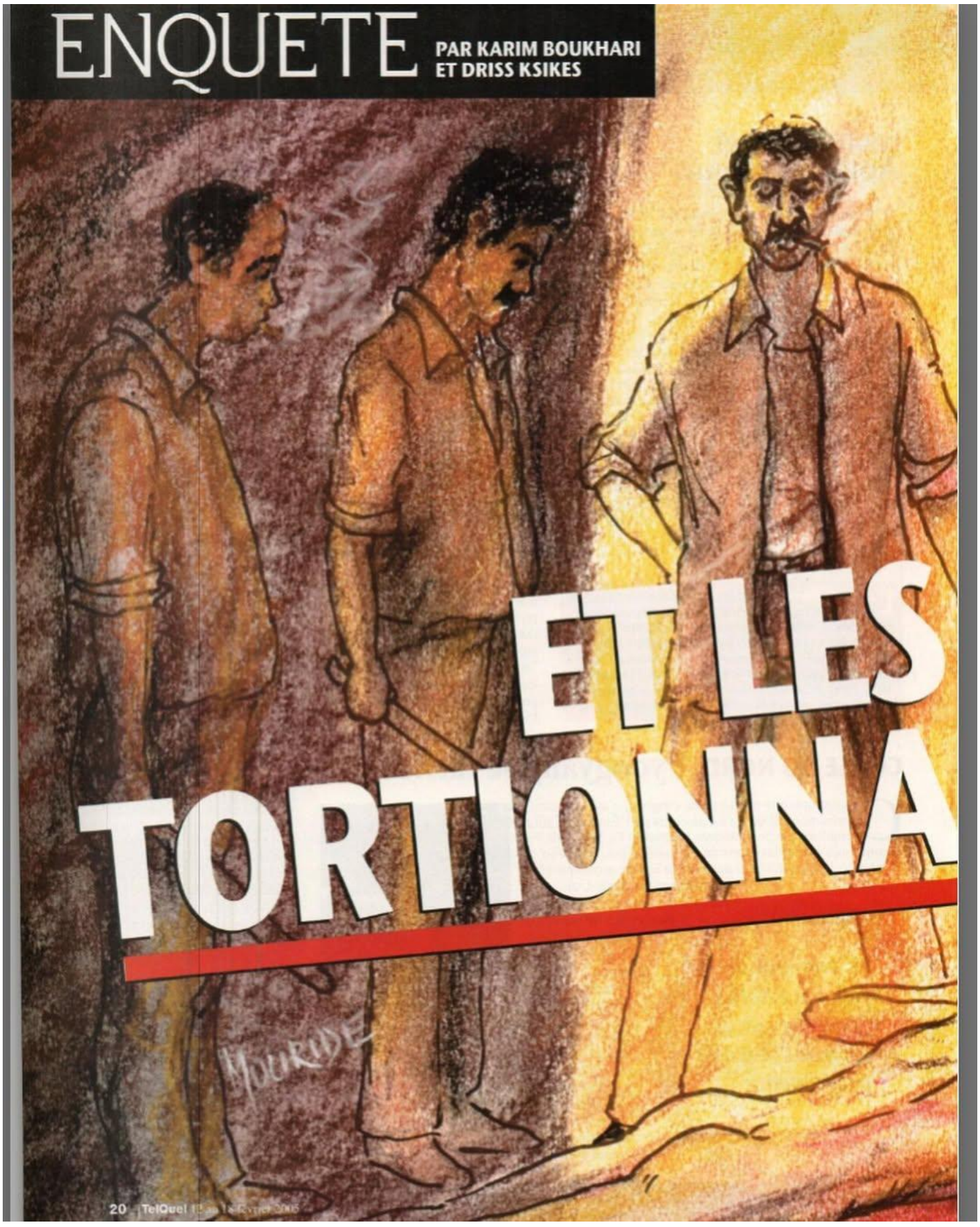

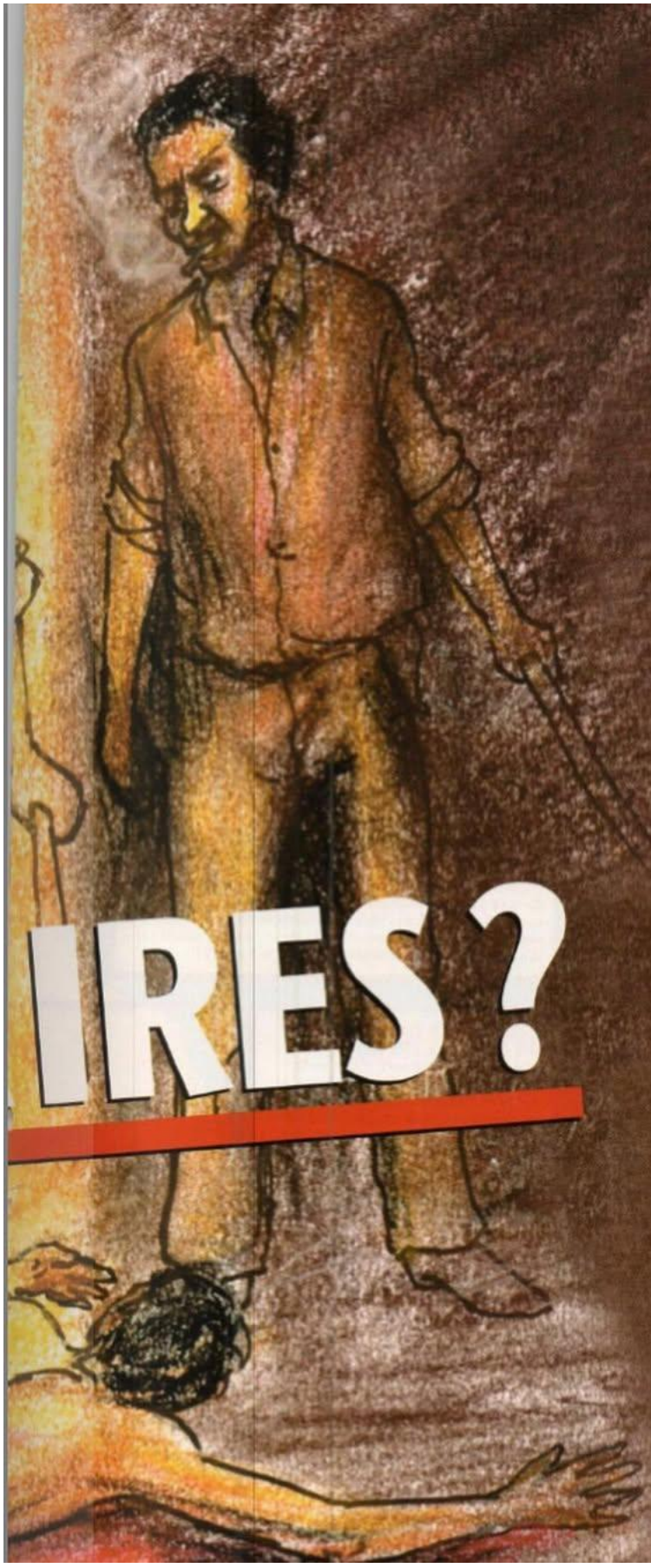

IRES ?

Les illustrations de ce dossier ont été réalisées par **Abdelaziz Mouride**, ancien détenu politique, torturé à Derb Moulay Cherif dans les années 70. Mouride est aussi l'auteur de *On affame bien les rats* (Tarik Editions, 2000) et *Le coiffeur* (Editions Miloudi Nouiga, 2004). Il travaille actuellement sur l'adaptation en BD du *Pain nu* de Mohamed Choukri, à paraître l'été 2005.

L'IER n'est pas habilité à en parler, les témoins sont priés de ne pas les citer dans les auditions publiques, les associations de droits de l'homme les évoquent à demi-mot, les victimes sont partagées à leur sujet, les familles de disparus leur en veulent encore. Qui sont-ils ? Où exerçaient-ils ? Et quel sort leur réserve cet État qui les a couvés ?

Officiellement, la question des tortionnaires n'est pas à l'ordre du jour. Mais à mesure que s'enchaînent les révélations sur le passé, elle s'avère incontournable. *"On veut bien nous réconcilier, mais avec qui ?"*, se demandent souvent les victimes. *"Personnellement, j'avais décidé de pardonner, le jour où je suis sortie de prison"*, reconnaît Latifa Jbabdi (membre de l'IER). Le premier soir des auditions publiques à Rabat, elle a été la première à dire à son ex-tortionnaire, rencontré inopinément, *"je ne vous tiens pas rigueur"*. Fatna El Bouih, également ex-prisonnière politique, n'a pas tenu le coup. *"Lorsque j'ai reconnu mon ex-bourreau dans la foule, j'ai tout simplement eu un malaise. Je lui en veux encore"*. De qui parlons-nous, de fantômes ? Non, ces faiseurs de sales besognes pendant

TORTIONNAIRES

les années de plomb (il y en avait des milliers) sont toujours parmi nous, sont même toujours en poste et ont parfois été promus. Le plus célèbre parmi eux, car dénoncé à partir de Genève par Driss Benzekri lui-même en 1994, est Yousfi Kaddour (autrefois directeur du centre de détention de Derb Moulay Chérif). Ce dernier a non seulement été épargné, depuis, mais a été élevé au rang de conseiller à la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN). Aujourd'hui, même s'il a moins de poids, il est moins aisé de citer son nom publiquement. *"Lorsque j'ai été interviewé par 2M en novembre dernier, j'ai évoqué les noms de Kaddour et Hamiani mais toute cette partie de ma déclaration a été censurée à l'écran"*, raconte l'ex-prisonnier politique Mohamed Serifi. La chaîne publique s'aligne sur la ligne dictée par l'IER : "pas de noms de responsables à l'antenne". Et hors antenne ?

A l'IER, cela porte un code : "la question qui fâche". Les responsables de l'instance ne l'éludent pas pour autant. Dernier fait en date, cette réunion officieuse, tenue le 25 janvier, avec les familles des disparus. Portant encore les marques d'un drame, dont ils n'ont pas encore fait le deuil, ces personnes sont les plus avides d'informations. D'abord, sur le sort de leur fils ou petit-fils disparu, mais aussi sur les criminels de l'État qui les en ont privés. *"Nous avons appris pour la première fois que l'IER avait reçu des listes de responsables"*, affirme l'un d'entre eux. Une source à l'IER confirme : *"nous avons demandé à la police, à la gendarmerie et à l'armée de nous confirmer et compléter un ensemble d'informations que nous avons pu recueillir. Et ils ont été coopératifs"*. On n'en saura pas plus. Ni sur l'identité des "responsables" ni sur les lieux et dates d'intervention. Cela fait dorénavant partie de l'archive confidentielle de l'instance. Il s'ajoutera aux séries de noms recueillis, dans les locaux mêmes de l'IER, à partir de témoignages livrés à huis clos. *"Nous devons prendre le temps de tout étudier. Ce qui importe, ce ne sont pas les noms évoqués par un tel ou tel mais l'organigramme des responsabilités qu'on réussira à dresser une fois nos*

EXCLUSIF LA CARTE DES MAISONS DE TORTURE

SIÈGE DU CABI (1960 - 1967)
Dirigé par Mohamed Oufkir et, dans son ombre, Mohamed Achâachi. L'ancêtre des services marocains comprenait, depuis ses débuts, une cave où les interrogatoires musclés aboutissaient le plus souvent à la séquestration et aux tortures. C'est là qu'opérait le département de la contre-subversion, dirigé par Mohamed Achâachi. Les victimes étaient principalement recrutées dans les rangs du parti de Mehdi Ben Barka : l'UNFP.

POINT FIXE 2 DAR EL MOKRI (ANNÉES 50 - 60)
Dirigé d'abord par Mohamed Laghzaoui, ensuite Mohamed Oufkir et Ahmed Dlimi. Ancienne demeure d'un vizir du temps du protectorat, lieu mythique de la torture qui a vu la mort de centaines de militants de l'UNFP ou de simples victimes de règlements de compte. Dar El Mokri a commencé à "fonctionner" dès l'époque de la police politique de Mohamed Laghzaoui entre 1956 et 1960. Comme les autres points fixes, ou PF, les gardiens recrutés étaient sous le contrôle direct de Badreddine Bennouna, chef du département sécurité du CAB1.

POINT FIXE 1 DU SOUISSI (ANNÉES 60)
Dirigé par Mohamed Oufkir et Ahmed Dlimi. Situé sur la route de Bir Kacem, près de la villa d'Ahmed Dlimi. Mêmes attributs que les quatre autres points fixes.

POINT FIXE 3 DE SIDI BOUKNADEL (ANNÉES 60)
Dirigé par Mohamed Oufkir et Ahmed Dlimi. Situé sur la route de Salé à Kénitra. Mêmes attributs que les autres points fixes, qui ont cessé d'exister progressivement à l'avènement de la DST, dans les années 70.

FERME DE AÏN AOUDA (ANNÉES 60 - 70)
Dirigée par Ahmed Dlimi. Située à une trentaine de km au sud de Rabat. L'un des plus importants lieux de détention secrète et de torture, après Dar El Mokri. A notamment servi pour les complots avortés de 1963, 1969 et 1973.

COMPLEXE DE POLICE DE L'ACDAL (76-91)
Dirigé par Driss Basri. Siège de la DST avant son transfert à Témara, situé près de Madinat Al-Irfane à Rabat, le complexe a vu le passage de nombreux détenus politiques avant leur transfert vers d'autres lieux plus obscurs, dans le reste du pays.

LES CASERNES DU SUD ET DU SUD-EST (ACDZ, KELAÂT M'GOUNA, SKOURA...
Dirigées par le colonel Kourima et la DST. Anciennes casernes militaires ou paramilitaires du temps du protectorat (lieu de passage et de concentration pour les légionnaires), transformées dans les années 70-80 en lieux de séquestrations. Chapeautées par la DST qui y déversait régulièrement ses "prises", ces casernes étaient directement dirigées par le corps des forces auxiliaires, dont le colonel Kourima, aujourd'hui général à la retraite. L'essentiel des victimes était d'origine sahraouie.

SIÈGE DE LA DST, TÉMARA (DEPUIS LES ANNÉES 90)
Dirigé successivement par Driss Basri, Hamidou Laânigri et Ahmed Harar. Construit entre 1989 et 1991, l'actuel siège de la DST a été le théâtre de séquestrations et de tortures, mieux dévoilées depuis les attentats du 16 mai 2003.

JNANE BRICHA ET DAR RISSOUNI (1956-1960)

Dirigées par Mohamed Laghzaoui. Haut-lieux de torture et de séquestration dans le Maroc de l'après-indépendance. Dirigées par la police politique de Mohamed Laghzaoui, alors patron de la sûreté nationale, et par les milices de l'Istiqlal.

TÉTOUAN

LES VILLAS D'OUJDA ET RÉGION (ANNÉES 60-70)

Dirigées par le CAB1, puis la DST. Deux villas, l'une près de la frontière maroco-algérienne et l'autre sur la route de Fès servaient de "lieux de séjour" (interrogatoires, séquestrations) aux personnes transitant entre le Maroc et l'Algérie.

KÉNITRA

SIDI SLIMANE SIDI KACEM

OUJDA

RABAT

CASABLANCA

DAR MOULAY DRISS DEBBACH, VILLA DE TARGA - SOUIHLA, VILLA DE L'HIVERNACE, VILLA DE BIN EL KACHLATE (ANNÉES 50-60)

Dirigées d'abord par Mohamed Laghzaoui, par le CAB1 ensuite. Quatre résidences de style mauresque dont l'une était une caserne militaire au départ, drainant l'essentiel des victimes dans tout le sud du Maroc, dans l'immédiate après-indépendance. Elles ont également servi du temps du CAB1, dans les années 60.

FERME DE SIDI SLIMANE (ANNÉES 60 - 70)

Dirigée par Ahmed Dlimi. Immense ferme sur la route de Sidi Kacem, elle était entièrement sous la coupe de Dlimi et de ses hommes. A notamment servi pour des séquestrations au lendemain des complots de 1963 et 1973 (événements de Moulay Bouazza)

FERME DE SIDI KACEM (ANNÉES 60 - 70)

Dirigée par Ahmed Dlimi. Située à quelques encablures de sa propre résidence, Dlimi y régnait en maître. Même attributs que la ferme de Sidi Slimane.

MARRAKECH

FERMES DE FOUARAT (FRANÇOIS ET VINCENT) ANNÉES 60 - 70

Dirigées par Mohamed Oufkir. Anciennes demeures de colons français, les deux fermes, situées à quelques km au nord de Kénitra, servaient de lieu de séquestration pour des victimes de tout le Maroc, notamment de l'oriental et du sud. Les conditions de survie y étaient relativement plus clémentes que dans les points fixes.

ERRACHIDIA

TAZMAMART (1973-1991)

Dirigée par Mohamed Kadi et Ahmed Feddoul

Ancienne caserne de munitions, réaménagée spécialement pour accueillir les conjurés des deux coups d'État de 1971 et de 1972. Dirigée de loin par Dlimi, elle dépendait directement de la gendarmerie royale jusqu'en 1980, année où son directeur Mohamed Kadi a négocié son "autonomie".

AFP

DERB MOULAY CHÉRIF (ANNÉES 60 - 70 - 80)

Dirigé par Kaddour Yousfi et Haj Bouali. Au départ simple commissariat de quartier, comme le 7ème arrondissement de Baladia dont il a pris le relais. Y opéraient les éléments de la brigade anti-gang de la BNPJ et ceux de la PJ. Yousfi Kaddour, qui dirigeait les lieux, était secondé par Haj Bouali. Carrefour et zone de transition entre le commissariat central de Casablanca et les fermes du "Maroc profond", des milliers de Marocains y sont passés après avoir été enlevés.

AIC PRESS

LE 7ème ARRONDISSEMENT DE DERB BALADIA (ANNÉES 50)

Dirigé par Mohamed Laghzaoui et Houcine Seghir. Simple commissariat situé dans un quartier populaire, transformé dès 1956 en lieu de détention des victimes de la police politique de Laghzaoui. Houcine Seghir, devenu plus tard exilé politique, proche de Mohamed Bensaid, était secondé par Ahmed Touil et Mehdi Namoussi. Le lieu a "hébergé" principalement les accusés du premier complot de 1959 (Houmane Fakhri et d'autres anciens résistants). Le commissariat, qui existe toujours, a progressivement repris ses activités "normales" dans les années 60.

AIC PRESS

LE CORBÈS (ANNÉES 70)

Dirigé par la DST. Ancien hangar désaffecté de la RAM, tout près du CAF à Casablanca, le Corbès était connu par le nom de la société qui l'exploitait : l'AIA ou "laya". Devenu centre de détention clandestine, il a notamment hébergé les victimes enlevées dans la suite des événements de Moulay Bouazza en 1973, principalement originaires de l'Atlas et du Maroc profond (Imilchil).

POINT FIXE 4 DE L'AVENUE 2 MARS (ANNÉES 60-70)

Dirigé par les brigades de Ahmed Dlimi. Chapeauté par les hommes de Dlimi à Casablanca, avec à leur tête Houcine Jamil. Drainait essentiellement les victimes de Casablanca et régions.

POINT FIXE 5 DE L'AVENUE NADOR (ANNÉES 60-70)

Dirigé par les brigades de Ahmed Dlimi. Situé dans un quartier calme et isolé. Mêmes attributs que le PF 4.

enquêtes complétées", affirme ce responsable de l'instance.

L'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) n'a cure de ces précautions d'usage. En lançant des "témoignages en toute liberté pour la vérité", à partir de ce samedi 12 février, elle s'apprête, au bout d'un processus prévu sur deux mois, à organiser "un procès symbolique des responsables suspectés d'avoir commis de graves violations". De qui s'agirait-il ? *"Dans un premier niveau, il y a les responsables institutionnels, au niveau de la décision politique. On entend par là, les responsables militaires, les ministres de la Justice et ministres de l'Intérieur des différentes époques, et même le roi Hassan II"*, explique Mohamed El Boukili (chargé du dossier à l'AMDH). La démarche paraît incongrue, aux yeux d'Abdelaziz Nouidi (spécialiste de la question à l'OMDH) : *"On ne peut pas parler de responsabilités individuelles dans un système autocratique. Les individus, quel qu'en soit le poste, ne sont que des exécutants"*. Il n'empêche, les organisateurs des auditions parallèles (concurrentes de l'IER ?) tiennent à ce que des tortionnaires reconnus (ou juste suspectés) par des victimes, soient cités publiquement. *"Lorsqu'on associe la vérité à l'identité individuelle et collective des responsables,* ajoute El Boukili, *on veut juste que tout cela ne se répète plus, qu'on tourne la page pour de bon"*. Le ton de l'association est

Tortionnaires. Qui a fait quoi

La torture a longtemps été une politique d'État du Maroc indépendant. Tous n'y ont pas participé physiquement, mais la plupart des responsables de l'État, jusqu'aux niveaux les plus élevés, l'ont encouragé ou, au mieux, toléré.

Les premiers centres de détention secrète ont vu le jour avec l'indépendance du Maroc. Les assassinats dits politiques et les formes de torture les plus sauvages aussi. Dès 1956, en effet, des résidences d'anciens vizirs (comme Dar El Mokri), ou de colons français (les fermes du Gharb) furent réquisitionnées et transformées en centres de détention et de torture. L'autre haut-lieu des interrogatoires musclés et des liquidations était le commissariat de Derb Baladia à Casablanca, plus connu comme le 7ème arrondissement. Les Dar El Mokri, plus tard appelé PF2 (point fixe 2), Dar ou Jnane Bricha, Dar Rissouni, 7ème arrondissement, ainsi que de nombreuses résidences secondaires partout dans le pays, étaient placés sous l'autorité de **Mohamed Laghzaoui**, patron de la sûreté et de la police politique. Laghzaoui n'était pas le seul, puisque les milices de l'Istiqlal avaient leurs propres centres de détention, souvent des représentations régionales du parti.

Mohamed Laghzaoui
DR

Laghzaoui déléguait une partie de ses pouvoirs à des policiers formés sur le tas, pour la plupart d'anciens résistants au niveau intellectuel très bas. Parmi ces derniers, on retient d'abord le nom de **Houcine Sghir**, patron du 7ème arrondissement et de ses collaborateurs. Interrogatoires, tortures et liquidations se passaient souvent sans procès verbal, à cause de l'anarchie régnante à l'époque, ce qui explique les exactions collectives (celles de Marrakech, dans les années 50), ou les meurtres, notamment dans les rangs du parti de la Choura, jamais élucidés. En 1960, c'est l'événement du CAB1 avec trois hommes forts : dans l'ordre hiérarchique **Mohamed Oufkir, Ahmed Dlimi** et **Mohamed Achâachi**. L'époque est celle des complots avortés. Chaque complot donne lieu à des centaines, voire des milliers de rafles et de tortures. Les centres se multiplient. Rabat et sa région sont déjà riches de trois points fixes, Casablanca en compte deux, les villas et fermes réquisitionnées et transformées bourgeonnent dans tout le pays, d'Oujda à Agadir et région en passant par Marrakech. Derrière tout cela, Oufkir et Dlimi, mais surtout le département de la contre-subversion du CAB1, dirigé par un Mohamed Achâachi qui court-circuitait volontiers ses supérieurs théoriques pour rendre compte directement au roi. La torture est quasi-systématique. Mais, en dehors de certains règlements de compte personnels (la pratique était courante), tous les enlèvements et leur

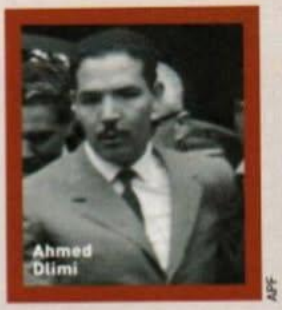
Ahmed Dlimi
APF

cortège de sévices corporels et de violations en tous genres devaient obligatoirement recevoir le feu-vert de l'un des responsables précités. La torture, dans le sens direct, était surtout l'apanage des gardiens des lieux, au CAB1 et ailleurs, placés pour la plupart sous le contrôle du département de la sécurité du CAB1, dirigé par **Badreddine Benouna**. Mais il n'était pas rare qu'un haut-gradé (Oufkir ou Dlimi) se mêle volontiers aux séances... En plus des lieux répertoriés (voir carte P 22), la torture a lieu aussi dans les sièges des six brigades de sécurité que compte alors le Maroc : à Casablanca (**Jamil, Aïnane, Razik**), Marrakech (**Chenoufi, Houmada**), Béni-Mellal (**Abdelaziz Allabouch**, futur directeur adjoint de la DST),

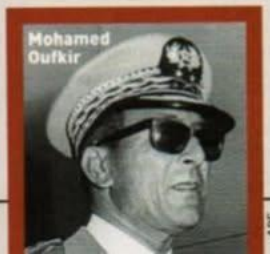
Mohamed Oufkir
APF

LES FAMILLES DES DISPARUS VEULENT CONNAÎTRE LES CRIMINELS DE L'ETAT

moins vindicatif qu'en octobre 2000. A l'époque, espoirs de début de règne aidant, elle a envoyé une lettre ouverte à l'ex-ministre de la Justice, Omar Azziman, comportant une liste de 45 noms de responsables présumés, dont deux hommes forts actuels : Hosni Benslimane et Hamidou Laânigri, pour avoir supervisé le convoi des détenus de Kénitra vers Tazmamart). Ces noms jetés en pâture ont valu à l'époque à l'ex-directeur de l'AFP à Rabat, Claude Juvenal, son éviction de son poste. " Cette liste, faite à la va vite, fut un acte irréfléchi, note ce responsable de l'IER requérant l'anonymat. En plus, dans une période de transition, nous avons besoin des autorités en poste pour faire la lumière sur le passé ". Faut-il donc ménager les responsables présumés momentanément ? Que faire des ex-bourreaux, en attendant ? *"Maintenant que l'IER a des noms, nous attendrons le temps voulu, pour poursuivre les ravisseurs en justice, jusqu'au plus haut niveau"*, confie Jamal Rouissi, frère d'Abdelhak (syndicaliste à l'UMT porté disparu depuis 1963). Pourtant, la décision d'ester en justice n'est pas un premier réflexe chez les victimes. L'IER les informe, certes, que ses archives seront mises à leur disposi-

Fès (**Ibnabdillah**), Tétouan (**Chraïbi**) et Oujda (**Soussi**). Tous les chefs ne sont pas des tortionnaires avérés, mais ils ne répriment guère les exactions en tous genres perpétrées par leurs équipes respectives. La torture en politique d'État, pleinement assumée. Avec la création de la DST en 1973, la torture ne se dissipe pas, mais elle est mieux organisée. **Abdelkader Saka**, ancien du CAB1, hérite de la terrible brigade de recherche et de recoupements qui ratisse tout le pays à la recherche d'"éléments subversifs" reversés ensuite, pour la plupart, dans l'un des innombrables centres de détention secrète (et de torture sauvage) du royaume. Deux particularités sont à relever. Primo : c'est le Palais qui centralise désormais tout (les deux coups d'Etat sont passés par là) avec un nouvel homme de main qui s'appelle **Driss Basri**, homme à tout faire et tout frais directeur de la DST. Secundo, les Sahraouis font leur apparition parmi les victimes et sont dirigés, d'abord, vers les centres clandestins créés dans le sud et le sud-est. De Tazmamart à Tiznit, en passant par Skoura, Tamdaght, Taznakht, Tagounit ou Assa, des casernes sont transformées en bagnes secrets placés généralement sous le commandement lointain d'un gradé des forces auxiliaires (le général Kourima, actuellement à la retraite). Ces mouroirs dépendaient tout de même de la DST qui les alimentait en chair humaine, de la gendarmerie (dirigée depuis 1972 par Housni Benslimane) qui les coiffait administrativement...et des gouverneurs des régions en question. Tazmamart, le plus connu de ces centres, a notamment sévi sous l'emprise du tandem **Mohamed Kadi – Ahmed Feddoul**. Le premier est décédé en 1998, alors que le deuxième coule une retraite tranquille à Meknès. L'autre nouveauté, avec l'avènement de la DST, et elle est de taille, c'est que tous les enlevés, torturés, étaient désormais inscrits dans des registres avec procès verbaux à l'appui. C'est que les enlèvements, et contrairement à des idées reçues, n'étaient plus possibles sans le feu-vert express du directeur de la DST en personne (Driss Basri a occupé cette fonction de 1973 à 1999) ou sans l'un de ses directeurs centraux, voire de ses adjoints, parmi lesquels on citera les plus connus : Mohamed Achâachi, **Noureddine Benbrahim** (actuel patron de la DAG au ministère de l'Intérieur), Houcine Jamil ou Allabouch. Ces hommes, leurs brigades, ont été à l'origine de beaucoup d'enlèvements. Le sale boulot (interrogatoires musclés, tortures sauvages) était pratiqué invariablement par des haut-fonctionnaires ou, le plus souvent, par de simples gardiens au bas de l'échelle policière dont certains étaient uniquement connus par leur surnom (exemple d'El-Aoud à Derb Moulay Chérif). Dans les années 80, Derb Moulay Chérif a volé la vedette à tous les autres centres. **Yousfi Kaddour** et **Haj Bouali** dirigeaient le célèbre commissariat, en tant que chefs respectifs des brigades anti-gang et du service régional de la PJ (police judiciaire). A noter que la BNPJ, longtemps dirigée par **Abdelmalek Hamiani**, opérait de préférence, à son tour, à Derb Moulay Chérif. Toujours à propos de Derb Moulay Chérif, on peut y signaler le passage, dans les années 60, d'un certain officier de la PJ, **Mahmoud Archane**, reconnu comme tortionnaire, entre autres, par un Brahim Amslil, dit Hallaoui, du groupe Cheikh El Arab, et dénoncé publiquement par Ahmed Benjelloun.

AFP

Ces noms ne sont évidemment pas les seuls, les lieux mentionnés non plus. La torture, à des degrés divers, a été pratiquée même dans des commissariats "normaux", exemples du commissariat central de Casablanca, celui du Maârif, ou encore le service régional de la sûreté à Rabat voire les innombrables commissariats, casernes, ou tout simplement villas réquisitionnées par l'État. Pour la petite histoire, certaines villas et fermes qui ont servi à séquestrer et torturer des centaines de Marocains ont été, depuis, transformées en résidences étaient des lieux habités par les tortionnaires d'hier. C'est notamment le cas dans la région de Kénitra, et dans le Gharb où plusieurs villas sont aujourd'hui occupées par les anciens hommes de Ahmed Dlimi !

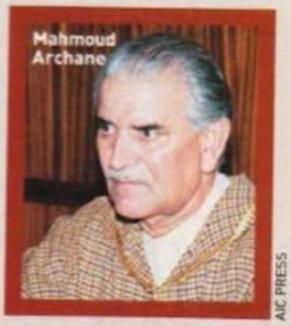

AIC PRESS

tion pour d'éventuelles poursuites. *"Ce serait la meilleure manière d'acculer le système judiciaire et tester ses limites"*, leur susurre-t-on. *"C'est perdu d'avance. Si avec tout ce qui s'écrit le ministère public n'a jamais daigné lancer une enquête judiciaire, cela veut dire qu'il n'y a pas de volonté politique pour que les procès aboutissent"*, prévient le secrétaire du Forum Vérité et Justice (FVJ). Par delà le choix d'aller à la barre, les propositions alternatives fusent de toutes parts. Plusieurs militants associatifs, comme El Boukili (AMDH) et Abdelaziz Loudiyi (FVJ), ne seraient pas contre *"le départ en retraite avant l'heure des ex-tortionnaires, encore en poste"*. D'autres, plus modérés, comme Nouidi, préfèrent que *"les indemnités versées aux victimes soient ponctionnées sur les richesses accumulées par leurs tortionnaires"*. Derrière ce raisonnement, un mobile économique : alléger le contribuable. Il comporte un risque majeur : revivre les drames d'expropriation qui ont touché les anciens collabrateurs, à l'avènement de l'indépendance. Or, au moment où le processus de mise à plat était en négociation par Benzekri, El Ouadie (alors dirigeants du FVJ) et Azziman et El himma (en émissaires du palais), la consigne était claire : *"Toutes les formules peuvent être étudiées à condition de veiller à la stabilité de l'État et de la société"*. Stabilité ou statu quo ? Peut-il y avoir justice transitionnelle sans volonté d'aller de l'avant, et casser des œufs au passage ? Ou au moins connaître qui a fait quoi ?

Dans le royaume du Maroc, les chemins menant à la vérité semblent tortueux. *"Nous sommes piégés par l'accord tacite contracté par les grands partis de l'opposition, autrefois victimes ou complices de Hassan II"*, explique ce responsable de l'IER. Les tractations menant à la constitution de 1996, entre le roi défunt, Abderrahmane Youssoufi et M'hamed Boucetta ont comporté un compromis historique : "aucune partie ne devra faire le procès de l'autre". Il s'ensuit une volonté d'amnésie partisane. Du côté du Palais, le rapport aux ex-tortionnaires n'est pas univoque. Les tentatives de poursuite de Driss Basri, par voies détournées, sont perçues par les observateurs externes, surtout, comme *"une campagne qui ne dit pas son nom contre l'homme symbole des années de plomb (et du système répressif de Hassan II)"*. Mieux, le fait que Mahmoud Archane (ex-tortionnaire ?) n'ait pas été convié, comme ses pairs chefs de partis, à la cérémonie d'allégeance du roi Mohammed VI, est encore aujourd'hui interprété comme une disgrâce à peine voilée. Quand sortira-t-on de cet imbroglio ? Réponse inspirée de Serifi : *"Lorsque l'ensemble des institutions de l'État (Parlement, gouvernement, armée, etc) seront au diapason de la logique timide de transition que gère l'IER"*. Vaste programme.

ET LES AUTRES ?

Ce qu'ils ont f

Dans tous ces pays, plus ou moins compar d'opposants. Chacun a choisi sa voie de ré

ARGENTINE
DES PROCÈS SOUS PRESSION SOCIALE

Crime. Durant la dernière dictature militaire, allant de 1976 à 1983, plus de 30.000 militants d'organisations armées, d'activistes sociaux et opposants politiques, ont atterri dans les 340 camps de concentration dressés à l'époque. La majorité de ces victimes n'ont plus donné signe de vie.

Roberto Videla

DR

Réparation. Dans la foulée de la transition démocratique, démarrée après 1983 les premiers procès sont ouverts mais l'élite militaire, encore très puissante, menace de reprendre le pouvoir si le processus judiciaire n'est pas interrompu.

Évolution. Un long silence est imposé aux mères et grand-mères des disparus (réunies symboliquement sur la place de Mai à Buenos Aires). En 1996, les enfants des victimes lancent le mouvement HIJOS (Enfants pour l'identité, la justice, contre l'oubli et le silence) et ont pour mot d'ordre "d'escrachar" (pointer du doigt, révéler au public) des ex-bourreaux, tant que justice ne sera pas faite. Aujourd'hui, les militaires ayant moins de poids et la délation des tortionnaires ayant mis à mal les décideurs, plusieurs procès sont en cours d'instruction.

CHILI
LE BOULET PINOCHET

Crime. En octobre 1973, suite au putsch militaire d'Augusto Pinochet, le général Sergio Arellano Stark accélère les conseils de guerre contre les prisonniers politiques et ordonne l'exécution de 75 d'entre eux. Plus tard, 1198 disparus ont été officiellement recensés.

Réparation. Dans un élan de transition démocratique, les associations de victimes, proches des socialistes et fidèles à la mé-

ait de leurs tortionnaires

ables au Maroc, un régime autocratique a réprimé, tué et torturé des milliers conciliation en fonction des rapports de force, qui ont évolué avec le temps.

Augusto Pinochet

DR

moire de Salvador Allende (le président suicidé après le putsch), exigent que les "responsables" soient traduits en justice. En 1978, les militaires, encore puissants, et la droite au pouvoir font passer des lois d'auto-amnistie, baptisées "punto final" (point final) et s'en tiennent à faire savoir la "vérité".

Évolution. Depuis que la décision d'extrader Pinochet a été prise en 2000 par le ministre britannique des Affaires étrangères, Jack Straw, le débat fait rage entre partisans du punto final et la puissante société civile, acquise au jugement de l'ex-dictateur chez lui. Ricardo Lagos, premier président socialiste, depuis Allende, a eu beau déclarer "il ne faut pas se cramponner au passé", de nouveaux procès sont aujourd'hui rouverts contre les tortionnaires d'hier.

AFRIQUE DU SUD
LES LIMITES DU PARDON

Crime. Le système d'apartheid (ségrégation des Noirs par les Blancs) est instauré en 1948 par le Parti national. Jusqu'en 1958, le dirigeant afrikaner, Henrick Verwoerd, met en place un système policier et des lois de sécurité publique qui interdisent aux deux races de se côtoyer. Les Noirs sont rejetés dans des territoires appauvris, dits bantoustans. Quant à leurs représentants politiques (Congrès national africain –ANC) et syndicaux, ils sont combattus et jetés en prison, sans jugement préalable, Nelson Mandela en tête.

Réparation. En 1993, le duo De Klerk-Mandela décide de créer la commission Vérité et réconciliation. Pour éviter les représailles, le deal est de soumettre à l'archevêque Desmon Tutu la tâche de recueillir les témoignages de victimes et bourreaux. Ces derniers (des centaines) se devaient, pour mériter le pardon en retour, de ne rien omettre de leurs crimes et d'avoir agi sur ordre de leur hiérarchie (et non pour assouvir une revanche personnelle).

Évolution. Le processus demeure inachevé. Les 22.000 personnes qui ont témoigné ont certes été indemnisées. Un fonds de 85 millions dollars a été consacré à cet effet (4 fois moins que ce que demandait la commission). Mais en 2003, le président Thabo Mbeki a rejeté le principe d'amnistie contre déposition. Aujourd'hui, des victimes portent plainte devant la justice, sans grand succès.

De Klerk et Nelson Mandela

DR

ESPAGNE
LE PACTE DE LA RÉCONCILIATION

Francisco Franco

DR

Crime. Le 18 juillet 1936, a lieu un soulèvement militaire menant au pouvoir le général sanguinaire Francisco Franco. De 1936 à 1939, la guerre civile fait rage, occasionnant 1 million de morts. Jusqu'en 1973, des milliers de communistes et autres activistes seront éliminés dans les maquis, fusillés une fois arrêtés ou morts dans les prisons (exemple, le poète Miguel Hernandez).

Réparation. Un lent processus de réformes a été initié par le roi Juan Carlos, depuis 1969. Après la mort d'El Caudillo, les accords de la Moncloa, issus d'un compromis historique entre les franquistes, les démocrates, les communistes et la monarchie, ont initié une politique de l'oubli. Les militaires ont bénéficié d'une loi d'amnistie et les ex-opposants ont pris part à la rédaction de la Constitution.

Évolution. Au début des années 80 déjà, la plupart des anciens responsables ont été soit démis de leurs fonctions soit obligés de partir, puisque l'âge de la retraite a été abaissé à 55 ans. Sous le gouvernement Zapatero, une loi a été votée pour indemniser les familles des fusillés, rouvrir les fosses communes où 30.000 Espagnols ont été jetés avant 1939 et débarrasser le pays de tous les symboles franquistes qu'il traînait encore (noms de rues, etc).